Passeport & Carte d'identité

La mairie de Feucherolles vous accompagne dans vos démarches pour l’obtention ou le renouvellement de votre passeport et de votre carte nationale d’identité (CNI).

⚠ **Attention : Toute demande doit être réalisée uniquement sur rendez-vous. Un dossier incomplet ou un retard entraînera le refus de la demande.**

1. Passeport – Première demande & Renouvellement

Pour les personnes majeures :

 Documents à fournir :

- Formulaire de pré-demande rempli sur www.ants.gouv.fr
- Carte d’identité valide ou acte de naissance de moins de 3 mois
- Ancien passeport (en cas de renouvellement)
- Déclaration de perte ou de vol (si applicable)
- Justificatif de nationalité française (si nécessaire)
- Justificatif de domicile de moins d’un an (exemple : facture d’électricité, avis d’imposition)
- 2 photos d’identité récentes et conformes aux normes officielles
- Timbre fiscal de 86€ (valable 1 an)

Pour les mineurs :

 Documents à fournir :

- Présence obligatoire du mineur

- Carte d’identité du mineur ou acte de naissance de moins de 3 mois
- Ancien passeport (si renouvellement)
- Déclaration de perte ou de vol (si applicable)
- Justificatif de nationalité française (si nécessaire)
- Justificatif de domicile des parents
- Pièce d’identité des deux parents
- Jugement de divorce ou de séparation (si applicable)
- 2 photos d’identité conformes aux normes officielles
- Timbre fiscal de 17€ (moins de 15 ans) ou 42€ (15-17 ans) (valable 5 ans)

2. Carte Nationale d’Identité – Première demande & Renouvellement

Pour les personnes majeures :

 Documents à fournir :

- Formulaire de pré-demande rempli sur www.ants.gouv.fr
- Ancienne carte d’identité (si renouvellement)
- Passeport valide ou acte de naissance de moins de 3 mois
- Justificatif de nationalité française (si nécessaire)
- Justificatif de domicile de moins d’un an
- 2 photos d’identité récentes et conformes aux normes officielles
- En cas de perte ou vol : 25€ en timbres fiscaux

Pour les mineurs :

 Documents à fournir :

- Présence obligatoire du mineur
- Carte d’identité du mineur ou acte de naissance de moins de 3 mois
- Justificatif de domicile des parents
- Pièce d’identité des parents
- Jugement de divorce ou de séparation (si applicable)
- 2 photos d’identité conformes aux normes officielles

Prise en RDV en ligne dans votre mairie !

⚠ Important : Tout dossier incomplet sera refusé.

Service

Affaires Générales

Mairie de Feucherolles
39 Grande Rue
78810
Feucherolles
01 30 79 93 10
accueil@feucherolles.fr
Infos pratiques

Les demandes se font uniquement sur rendez-vous en ligne

ℹ Pour un gain de temps, réalisez votre pré-demande en ligne sur www.ants.gouv.fr et conservez bien le numéro attribué.

⚠ Important : Tout dossier incomplet sera refusé.

Retrait des pièces sans rendez-vous

 Lundi & Vendredi
 Matin : 9h-12h | Après-midi : 14h-17h

Liens utiles
Site de l'ANTS pour la pré-demande
Plus d'infos sur Service public
Déclaration de perte